



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018**

À une séance ordinaire tenue le 5 février 2018, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire  
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1  
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2  
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3  
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4  
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

M. André Sévigny, conseiller n° 5 ABSENT

La directrice générale atteste que plus de 6 personnes sont présentes dans la salle.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
  - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

**ÉTUDE :**

---

**7. SERVICE D'URBANISME**

- a. Adoption du règlement no 815-2017
- b. Adoption du règlement no 816-2017
- c. Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement no 822-2018
- d. Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement no 825-2018
- e. Nomination des membres du CCU
- f. Inscription au congrès de la COMBEQ
- g. CPTAQ – 582, rang Bois-Joly

**8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

- a. ...

**9. SERVICE DES INCENDIES**

- a. Étude de faisabilité et développement d'un programme - caserne

**10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

- a. Adoption du règlement no 819-2018 – circulation des motoneiges
- b. Achat de 40 luminaires pour le réseau d'éclairage public

**11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**

- a. Contribution financière de 500 \$ pour la course des 4 Vents

**12. ADMINISTRATION**

- a. Appui au cégep de Thetford pour la reconnaissance du centre d'étude collégial de Lotbinière (CEC) au MEES



**13. AGENDA POLITIQUE**

- a. Adoption du règlement 823-2018 sur le code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux

**14. VARIA**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

17438-02-2018  
point no 4

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2018 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

17439-02-2018  
point no 5

**ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

**Salaires bruts payés - Janvier**

Bernard Ouellet	2 729.81 \$
Jean-Pierre Lamontagne	992.66 \$
Jonathan Moreau	992.66 \$
André Sévigny	992.66 \$
Julie Rousseau	992.66 \$
Alexandre D'Amour	992.66 \$
Daniel Laflamme	992.66 \$
Martine Couture	6 474.48 \$
Cathy Bergeron	5 242.23 \$
Martin Miller	3 706.19 \$
Renault Lepage	5 866.46 \$
Dany Lamontagne	5 366.99 \$
Pascale Lemay	3 774.18 \$
Membres du conseil et cadres :	<b>39 116.30 \$</b>
Employés voirie et bureau :	<b>51 563.86 \$</b>
Service de sécurité incendie :	<b>11 194.29 \$</b>
Bibliothèque et brigadières :	<b>4 009.61 \$</b>
Personnel de la SAAQ :	<b>8 614.27 \$</b>
Employés du Centre multifonctionnel :	<b>5 012.75 \$</b>
<b>Total des salaires bruts payés pour janvier 2018 :</b>	<b>119 511.08 \$</b>



### Comptes payés - Janvier

Hydro-Québec	Électricité	8 079.30 \$
Produits Suncor	Essence et diesel	2 650.87 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	13 235.23 \$
CARRA	Remise de décembre	1 530.66 \$
Groupe Négotel inc.	Téléphones du 22-12 au 21-01	904.08 \$
Hydro-Québec	Électricité	5 380.02 \$
Hydro-Québec	Électricité	5 018.43 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	12 742.18 \$
Télus	Téléphones centre Multi. - déc.	346.47 \$
Hydro-Québec	Électricité	21 552.94 \$
Immeubles Turcotte et Labrecque	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Gaz Métropolitain	Gaz - caserne	650.20 \$
Télus	Cellulaires	2 680.00 \$
Jessyka Bergeron	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	15 657.51 \$
Bell Mobilité	Modem	5.75 \$
Hydro-Québec	Électricité	662.33 \$
Sonic Propane	Propane salle communautaire	258.77 \$
Maxime Drolet	Remplacement du chèque n° 030685	25.00 \$
Jean Bouchard	Activité "Retomber en enfance"	248.04 \$
Sébastien Lemieux, Valérie Bilodeau	Remboursement de taxes	1 533.06 \$
Petite caisse	Renflouement	468.10 \$
Postes Canada	Timbres	977.29 \$
Vidéotron	Services Vidéotron	182.38 \$
Éric Bradette	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Les immeubles Bilmat inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Philippe Rioux	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Sonic Propane	Propane	163.64 \$
Télus	Fibre optique	776.08 \$
Hydro-Québec	Électricité	4 742.27 \$
Groupe Négotel inc.	Téléphones du 22-01 au 21-02	901.71 \$
Télus	Téléphones centre Multi. - janv.	346.47 \$
Télus Mobilité	Cellulaires et télémétrie	1 586.47 \$
Info Page	Téléavertisseurs - Janvier	231.73 \$
Interfas	Cotisation de janvier	8 459.69 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation pour décembre	755.17 \$
Info Page	Téléavertisseurs - Février	471.46 \$
<b>Total des comptes payés pour le mois de janvier 2018 :</b>		<b>114 223.30 \$</b>

### Comptes à payer - Janvier

Aerzen Canada inc.	Traitements des eaux usées	3 891.51 \$
Les Affaires	Abonnement	80.47 \$
Aiguillage Rousseau	Aiguillage	55.19 \$
Alimentation Beauchesne	Nourriture pour chats et chiens	36.71 \$
Allen Entrepreneurs général inc.	Mise à jour des contrôles et de la télémétrie	19 311.63 \$
Aqua Zach inc.	Réservoir des Lilas et des Merles	110.81 \$
Aréo-Feu ltée	Gants, cagoules, bottes de caoutchouc	737.57 \$
ADMQ	Inscription au congrès 2018	602.47 \$
Ass. des chefs en sécurité incendie	Cotisation membre actif 2018	293.19 \$
Automatisation JRT inc.	Installation antenne cellulaire aux étangs	927.48 \$
Banlieue Ford inc.	Vérifier lumière du F-350	223.82 \$
Lucie Belleau	Conte de Noël	349.22 \$
Cathy Bergeron	Formation sur les milieux humides et hydriques	25.47 \$
Béton Laurier inc.	Plaque d'acier et soudure pour les loisirs	118.74 \$
Camil Bilodeau	Déneigement, biblio, caserne, salle, chalet...	640.98 \$
Boîte à science	Activité Débrouillards	300.00 \$
Brassard Buro inc.	Fournitures de bureau	267.12 \$
Bureau Plus St-Agapit	Papiers	1 379.13 \$
Cam-Trac	Entretien kubota et pièces pour tracteur	3 001.18 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Carquest Laurier-Station	Pièces et pompe	413.82 \$
Cathy Létourneau, notaire	Servitude réelle	517.39 \$
Centre de services partagés	Livre tome VII - Matériaux	28.51 \$
C.E.R. Turmel enr.	Tubes, angles, aluminium	172.46 \$
COMBEQ	Congrès 2018	689.85 \$
Conciergerie Rive Sud	Ménage du centre Multifonctionnel	668.67 \$
Construction BML	Décompte # 5	288 009.91 \$
Cordonnerie Touche-à-tout	Couvre-chaussures en caoutchouc	137.86 \$
Christian Côté	Remb. achats (câble, coupe-froid, outillage)	510.85 \$
Rosalie Cyr Demers	Atelier d'initiation au soccer - hiver 2018	390.00 \$
Deschênes & fils Itée	Compteurs d'eau et attaches	803.87 \$
Distributrices G.M.P. Automatique	Location distributrices - centre Multi. (6 mois)	413.91 \$
Kate Dubois	Achat pour activité Ôhangar	26.16 \$
École Nationale des pompiers	Examen pratique opérateur d'autopompe	3 252.53 \$
EIRS Alarme	Surveillance - garage et réservoir incendie	110.39 \$
Entreprises horticoles CCS	Travaux d'arboriculture	4 104.61 \$
Envir'eau puits inc.	Supervision aux forages - Gaspé et Bois-Joly Poteaux galvanisés, stationnement garage et cube	4 516.16 \$
Équipements d'entrepôt Lévis inc.		1 031.91 \$
Eugène Allard	Savon mousse, papier hygiénique...	503.91 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Déneigement stationnements	6 800.40 \$
Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	48.00 \$
Luc Fontaine, architecte	Aide technique pour le 151, rue Principale	321.40 \$
Garage G. Rousseau & fils inc.	Pose de pneu sur le cube	32.19 \$
Goodyear Canada	Pneus pour le cube	470.48 \$
Hôpital vétérinaire Cœur de Lotb.	Hystéro-ovariectomie et prescription	989.24 \$
Imprimerie Ste-Croix inc.	Enveloppes à fenêtre	597.87 \$
Jacques Fortier ornemental enr.	Souder stainless	23.86 \$
L. Delisle 2014 inc.	Déneigement 2018 secteur urbain	32 001.53 \$
Lab-Eau-Sol-Environnement inc.	Silicone liquide	40.53 \$
Dany Lamontagne	Friandises, permis fête des Neiges et traîneaux	308.47 \$
Latulippe	Bottes, sarraus et casques de sécurité	1 530.18 \$
Pascale Lemay	Brochettes pour la soirée patins	23.00 \$
Linde Canada	Location de bouteilles de gaz	86.22 \$
Marché Veilleux	Chocolat chaud pour activité patin	79.96 \$
Mariko Suess	Location d'un costume de mascotte	40.00 \$
Marius Garon inc.	Attaches ajustables pour les loisirs	70.75 \$
Lise Martineau	Ménage hôtel de ville, Francoeur, salle du Conseil	1 864.80 \$
Medimage	Plaques de PC gravées et tags de rassemblement	89.36 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	15 022.78 \$
Morency société d'avocats	Cour municipale	241.45 \$
Morisset Événements inc.	Location pour la fête des Neiges	1 149.75 \$
MRC de Lotbinière	Ajustement quote-part et quote-part février	31 614.83 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quotes-parts - ajustement pour janvier 2018	5 935.91 \$
Municipalité de Saint-Agapit	Entraide incendies	1 322.08 \$
Nordik Sports	Boulons et manette pour dameuse	70.59 \$
Normand Côté	Fournir et installer luminaires et autres travaux	3 521.58 \$
Novicom 2000 inc.	Installation des équipements	3 622.60 \$
Paquet et fils	Vente de réservoir	3 788.43 \$
Paysagiste 2000 inc.	Déneigement secteur rural et ajustement	65 860.78 \$
Pièce d'auto Alain Côté	Lave-glace pour l'ensemble des véhicules	61.81 \$
Placide Martineau inc.	Valve à bille pour la zamboni	148.15 \$
Atlantis pompe Ste-Foy	Traitement eau potable	72.47 \$
Predimach inc.	Frais annuels de service de logiciel PC Board	632.36 \$
Premier Québec inc.	Ensemble de 2 impacts	393.73 \$
Produits et services de la construction	Meule à tronçonneuse	33.34 \$
Produits de la Capital	Nettoyant en aérosol pour stainless	1 413.51 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	716.42 \$



Réal Huot inc.	Pièces aqueduc	8 833.97 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	12 550.23 \$
Recyc-Lav inc.	Ramassage des gros rebuts (15-01 au 14-02)	1 149.75 \$
Régie intermunicipale	Quote-part mensuelle	20 934.97 \$
Robert Boileau inc.	Nouveau couteau pour zamboni	428.86 \$
Roulement Techno inc.	Roue bleue	509.55 \$
Saute-Mouton & Ribambelle	Cours de cuisine pour ados	574.88 \$
Serrurier Rive Sud Lévis inc.	Entretien réparation et clé pour le centre	260.71 \$
Services technologiques A.C.	Contrat de service	3 463.98 \$
Signalisation Lévis inc.	Signalisation	1 155.04 \$
SNABB	Habillage porte extérieure, logo et affichages	556.40 \$
SNC-Lavalin inc.	Raccordement du puits 07-2014	4 869.77 \$
SOCAN	Licence de musique	102.33 \$
Société patrimoine et histoire des Seigneuries	Vente de livres en consigne	63.00 \$
Solu Tech	Service de technicien (caméra obstruée)	172.46 \$
Toromont Cat	Inspection annuelle - Réservoirs Lilas et incendie	1 415.18 \$
Westburne Division de Rexel Canada	Réseau d'aqueduc	422.97 \$
Wolseley Canada inc.	Gaz propylène jaune	135.26 \$
Xérox Canada	Photocopieur - urbanisme	1 359.68 \$
Xylem Canada	Remplacement pompe et location pompe	20 416.04 \$
<b>Total des comptes à payer pour le mois de janvier 2018 :</b>		<b>599 071.30 \$</b>

17440-02-2018  
point no 7a

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 815-2017**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines normes relatives au stationnement hors rue du règlement de zonage no 590-2007 pour faciliter son application;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation, tenue par le Conseil et présidée par le Maire, a eu lieu le 29 novembre 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 décembre 2017 par Julie Rousseau, conseillère no 4;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un règlement portant le n° 815-2017 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17441-02-2018  
point no 7b

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 816-2017**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;



ATTENDU QU'un promoteur a demandé une modification du règlement de zonage no 590-2007 afin d'ajouter des terrains pour des habitations unifamiliales jumelées dans la phase I de son développement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation, tenue par le Conseil et présidée par le Maire, a eu lieu le 29 novembre 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 décembre 2017 par André Sévigny, conseiller numéro 5;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un règlement portant le no 816-2017 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

17442-02-2018  
point no 7c

#### **ADOPTION DU 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO 822-2018**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'un promoteur a déposé une demande de modification réglementaire pour permettre l'implantation d'un projet intégré composé d'habitations unifamiliales en rangée sur le lot 6 202 626;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un premier projet de règlement portant le n° 822-2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

17443-02-2018  
point no 7d

#### **ADOPTION DU 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO 825-2018**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lotbinière est entré en vigueur le 22 juin 2005 et que le règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE le règlement no 272-2016 modifiant le SADR concernant la correction de certains tracés de périmètres d'urbanisation est entré en vigueur le 11 octobre 2017;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une Municipalité doit dans les 6 mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le SADR, adopter un règlement de concordance;



ATTENDU QU'un propriétaire a déposé une demande de modification réglementaire pour permettre la restauration comme usage principal dans la zone 103I;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que l'affectation de cette zone devrait être plutôt de nature commerciale qu'industrielle;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement abroge le projet de règlement numéro 821-2018 adopté le 15 janvier 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un premier projet de règlement portant le n° 825-2018 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

---

17444-02-2018  
point no 7e

### **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement 250-1996 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU se compose de cinq membres résidents de la municipalité et de deux membres du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans :

*Membres résidents de Saint-Apollinaire* : Messieurs Jimmy Demers, Réal Daigle, Simon-Yannick Plourde, Keven Gosselin et Claude Bergeron.

*Membres du Conseil municipal* : Madame Julie Rousseau, qui assumera la présidence du CCU et Monsieur Jonathan Moreau.

Adopté à l'unanimité

---

17445-02-2018  
point no 7f

### **INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA COMBEQ**

ATTENDU QUE le congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) se tiendra les 3, 4 et 5 mai 2018 à l'Hôtel Universel Rivière-du-Loup;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser Nathalie Breton, adjointe à l'inspecteur en bâtiment et en environnement, à participer au congrès de la COMBEQ, pour un montant de 600 \$ plus taxes.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget prévu, soit autorisée pour combler les frais de déplacement et d'hébergement.

Adopté à l'unanimité

---



17446-02-2018  
point no 7g

### **CPTAQ – 582, RANG BOIS-JOLY**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour les lots 3 384 522, 3 384 882 et 3 384 870 du cadastre du Québec, situés au 582, rang Bois-Joly;

ATTENDU QUE les lots faisant l'objet de la demande se situent dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation consiste à modifier la configuration des 5000 mètres carrés de droit acquis pour le lot 3 384 522 du cadastre du Québec à même le lot 3 384 882 dans le but d'agrandir la résidence existante et respecter la marge de recul arrière minimale, d'abolir le droit de passage et de redonner un accès au chemin public de 7,62 m de largeur pour les lots, 3 384 883, 3 384 885 et 3 384 870;

ATTENDU QUE le demandeur désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la présente demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité.

---

17447-02-2018  
point no 9a

### **ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET DÉVELOPPEMENT D'UN PROGRAMME - CASERNE**

ATTENDU QUE des prix pour une étude de faisabilité et développement d'un programme pour la caserne de pompiers ont été demandés;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

- CCM2 Architectes ..... 12 900 \$
- Régis Côté et associés ..... 21 700 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la proposition d'honoraires de CCM2 Architectes au montant de 12 900 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

---

17448-02-2018  
point no 10a

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 819-2018 – CIRCULATION DES MOTONEIGES**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que la pratique de la motoneige favorise le développement touristique et économique de la région;

ATTENDU QU'à la suite de pertes de droits d'accès privés, le club de motoneige a sollicité l'autorisation de la municipalité pour circuler sur une partie du chemin Bourret, sur une distance d'environ 950 mètres;





ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par, Alexandre D'Amour, conseiller no 6, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 janvier 2018;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 819-2018 soit adopté.

Adoption à l'unanimité.

17449-02-2018  
point no 10b

### **ACHAT DE 40 LUMINAIRES POUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'ajouter des luminaires à divers endroits sur le réseau routier;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées et que 3 ont été reçues :

- Normand Côté, entrepreneur électricien : ..... 14 100 \$
- ELECAL : ..... 14 300 \$
- Groupe Gastonguay, solutions électriques : .... 17 100 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 40 luminaires auprès du plus bas soumissionnaire, soit Normand Côté, entrepreneur électricien, au coût de 14 100 \$ plus taxes. Le prix comprend la fourniture, la préparation et la livraison de 40 luminaires 60 watts.

Adopté à l'unanimité.

17450-02-2018  
point no 11a

### **CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 500 \$ POUR LA COURSE DES 4 VENTS**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite visant à participer à la 4<sup>e</sup> édition de la Course des 4 Vents, par l'achat d'une commandite;

ATTENDU QUE ce projet rassembleur vise à promouvoir les saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE l'an dernier, près de 800 coureurs et marcheurs ont participé vivement à cet évènement et qu'un montant de 14 879 \$ a été amassé pour restaurer la cour d'école;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer à l'édition 2018 de la Course des 4 Vents par l'achat d'une commandite or d'un montant de 500 \$.

Adopté à l'unanimité.

17451-02-2018  
point no 12a

### **APPUI AU CÉGEP DE THETFORD POUR LA RECONNAISSANCE DU CENTRE D'ÉTUDE COLLÉGIAL DE LOTBINIÈRE (CEC) AU MEES**

ATTENDU QUE le Cégep de Thetford, de concert avec les milieux socio-économique et politique de Lotbinière, a mis sur pied un pôle d'enseignement supérieur à la fois apprécié par le milieu et par la clientèle, mais aussi un outil de développement d'une collectivité;



ATTENDU QUE les programmes y étant offerts ont aujourd'hui des retombées concrètes pour Lotbinière et sont le fruit d'une concertation et d'une vision de développement qui se reflète dans la planification stratégique du Cégep de Thetford et de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE l'évolution du Campus de Lotbinière a été rapide, excédant même les scénarios les plus optimistes;

ATTENDU QUE cette évolution confirme que les conditions d'implantation d'un centre d'étude collégiale sont remplies, et que l'avenir s'annonce prometteur pour ce qui est d'assurer au minimum une stabilité de clientèle à un CEC;

ATTENDU QU'à l'automne 2017 la clientèle étudiante a atteint 126 étudiants et que les autorités du Cégep de Thetford ont la presque certitude d'atteindre 150 étudiants dès l'automne 2018 en raison de l'ajout de nouvelles cohortes aux programmes déjà existants;

ATTENDU QUE la situation démographique de la MRC de Lotbinière est favorable au maintien d'un CEC;

ATTENDU QUE, pour supporter le Campus, la municipalité de Saint-Agapit, la MRC de Lotbinière et le Cégep de Thetford ont fait des choix se traduisant par des investissements qui ne peuvent plus aujourd'hui suivre le rythme du développement du Campus nécessitant ainsi l'appui du MEES;

ATTENDU l'appui au projet qui a été signifié par la MRC de Lotbinière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'appuyer le Cégep de Thetford dans sa démarche pour faire reconnaître le CEC de Lotbinière auprès du MEES afin de consolider son rôle dans le développement du territoire de la MRC de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité.

17452-02-2018  
point no 13a

---

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 823-2018 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 823-2018 a été présenté par Julie Rousseau, conseillère no 4, le 15 janvier 2018;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 15 janvier 2018, par Julie Rousseau, conseillère no 4;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 823-2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.



17453-02-2018  
point no 16

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 5 février 2018 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

---

17454-02-2018  
point no 17

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 5 février 2018, à 20 h 01.

Adopté à l'unanimité

---

Bernard Ouellet,  
Maire

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

*Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 5 MARS 2018**

---